

Le vote suivant porte sur la motion n° 5. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

Puisqu'il est 11 heures, et conformément au paragraphe 19(4) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations en vertu de l'article 21.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

LA DÉPOLLUTION DU FLEUVE SAINT-LAURENT

M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane): Monsieur le Président, le 3 juin dernier, le premier ministre (M. Mulroney) annonçait un plan d'action de 110 millions de dollars consacrés à la dépollution du Saint-Laurent. Ce plan d'action comprend quatre volets: conservation, protection, restauration et technologie environnementale. J'aimerais présenter à mes collègues ici présents le volet restauration. Pour restaurer le Saint-Laurent, notre gouvernement entend nettoyer les sites fédéraux contaminés et réhabiliter certains milieux humides. A ces fins, il dispose d'un budget de 21 millions de dollars qu'il consacrerait plus précisément à l'amélioration et à l'utilisation des techniques de dragage dans les lieux fédéraux et à réhabiliter certaines terres humides situées le long du Saint-Laurent et qui sont menacées par la pollution.

Monsieur le Président, après des années de négligence de la part du gouvernement précédent, le gouvernement actuel entreprend de façon énergique la restauration du fleuve Saint-Laurent afin de le ramener à l'état souhaité depuis longtemps par les Québécois et tous les Canadiens.

* * *

● (1100)

[Traduction]

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON—L'INCINÉRATION DES DÉCHETS DES AVIONS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il existe un rapport entre les déchets laissés à l'Aéroport international Pearson et l'incinérateur de Commissioners Street,

Article 21 du Règlement

dans le grand Toronto. On a ordonné la fermeture de l'incinérateur au 1^{er} juillet par crainte qu'il ne répande dans l'atmosphère des polluants mortels, notamment du plomb, du mercure et des dioxines. Mais le comité exécutif de la municipalité de Toronto a décidé de le maintenir en activité pour brûler les 25 tonnes de débris que les avions atterrissant à Toronto y laissent tous les jours. Les citoyens défenseurs d'un environnement sûr voudraient savoir pourquoi on les exposerait à de la pollution toxique, et ils réclament en conséquence la fermeture de l'ancien incinérateur.

Les gestionnaires de l'aéroport savaient depuis un certain temps déjà qu'on se proposait de fermer cet incinérateur, mais ils n'ont pas réussi à mettre au point un plan qui permettrait de trier les débris qu'on peut brûler des autres. Mais ce qui est d'autant plus important, les compagnies aériennes doivent collaborer en vue de réduire leurs déchets. Ce serait déjà un grand pas que de se servir, à bord des avions, de vaisselle et d'ustensiles réutilisables et non pas en plastique jetable.

L'Aéroport international Pearson est le lieu tout indiqué pour mettre en oeuvre une politique sensée de gestion des déchets. La rareté des décharges et les méfaits pour la santé de l'incinération sont d'une importance primordiale.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES OPINIONS DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'EXAMEN

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, le ministre responsable de la Société des postes a mis sur pied un comité temporaire pour effectuer des consultations avec Postes Canada sur les tarifs et les services. On peut aisément deviner l'orientation que prendra ce nouveau comité. Même si le ministre dit qu'il sera complètement indépendant, il a choisi pour le présider un homme aux attaches conservatrices, M. Alan Marchment.

La première priorité de M. Marchment et de son comité ne sera pas d'offrir des services postaux, c'est évident. Il dit que le comité tiendra compte de l'intérêt public, mais nous savons déjà ce qu'il entend par là puisqu'il prétend que la qualité des services postaux dépend du lieu de résidence des usagers.

Il a déclaré récemment, en effet, que les citoyens canadiens voulaient recevoir leur courrier à domicile, tandis que les ruraux étaient satisfaits s'ils ne devaient pas parcourir plus de 25 kilomètres pour aller chercher le leur, et les habitants du Nord se considéraient même chanceux, selon lui, de recevoir leur courrier une fois par semaine.

Si M. Marchment et le gouvernement croient comprendre l'intérêt public, monsieur le Président, ils se trompent! Les ruraux et les habitants du Nord veulent recevoir leur courrier régulièrement tous les jours comme les autres Canadiens. Tous les Canadiens ont droit à un service postal minimum, mais je ne me fais pas d'illusions sur nos chances de l'obtenir du gouvernement.